Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 1

Rubrik: Concours portant sur les conaissances en matière de circulatoin routière, de prévention des accident et d'entretien du tracteur

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'occasion de l'Exposition nationale d'agriculture de Lucerne de 1954:

Concours portant sur les connaissances en matière de circulation routière, de prévention des accidents et d'entretien du tracteur.

Toute exposition, de n'importe quel genre, ne constitue pas seulement un moyen de propagande, mais elle est tout autant une démonstration des capacités, des connaissances et de la qualité. En d'autres mots, une exposition est le «baromètre» du progrès, de la capacité de production et de la qualité de travail d'une branche économique. Si l'agriculture, après une interruption de 15 années, entend de nouveau montrer à la population non agricole et à l'étranger ce qu'elle est en mesure de produire, notamment au point de vue de la qualité, il ne faut certes pas voir là une intention présomptueuse de vouloir faire mieux que les autres. Puisque l'organisation d'une 11ème Exposition nationale d'agriculture, d'économie forestière et d'horticulture, à Lucerne, a été décidée, il est du devoir de tout groupe économique de fournir une contribution à la dite exposition.

Les dirigeants de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs ont longuement réfléchi à la façon dont les propriétaires de tracteurs pourraient participer à cette importante manifestation. Etant donné que l'industrie exposera déjà elle-même des tracteurs, ce mode de participation ne peut par conséquent pas entrer en considération. D'autre part, un stand d'exposition placé sous le signe d'un slogan quelconque ne produirait sûrement pas l'effet recherché sur un visiteur en général fatigué. Pour ceux qui ne sont pas de l'agriculture, un tel stand n'offrirait pas grand'chose.

M. Beglinger, de Meggen, ancien chef du Service technique, a eu l'heureuse idée de profiter de l'Exposition nationale d'agriculture pour mettre à l'épreuve les connaissances des conducteurs de tracteurs agricoles en matière de circulation routière, de prévention des accidents et d'entretien du tracteur. Il s'agirait avant tout d'une manifestation de bonne volonté de la part des conducteurs en question en prévision de l'imminente révision de la loi sur les véhicules automobiles. Cette manifestation présentera l'avantage d'avoir un certain retentissement dans les milieux non agricoles, surtout chez les usagers de la route, à moins que le comportement des conducteurs de tracteurs agricoles ne soit déjà si correct actuellement que personne n'y trouve à redire. Toutefois, si l'on en juge par les clichés que «Civis spectans» publie ici et là dans la «Revue Automobile», tel ne serait pas le cas! Quoi qu'il en soit, nous éprouverions une joie maligne au cas où ce «Civis spectans» ne pourrait plus trouver matière à critique, au cours de 1954, en ce qui concerne les tracteurs agricoles. Il est à présumer, cependant, qu'il dispose d'une «réserve» de clichés. Comme nous supposons également qu'il lit le «Tracteur», qu'il apprenne donc par ce moyen ce que nous attendons de lui à l'avenir, c'est-à-dire que l'année et le mois figurent au bas de ses «instantanés».

En quoi consiste la campagne de bonne volonté ?

Elle consiste simplement, pour tout conducteur de tracteur agricole, à se comporter correctement et en respectant les règles de circulation sur la voie publique au cours de l'année 1954, et cela particulièrement sur celles où le trafic est dense. Que chacun se fasse un devoir de n'irriter aucun usager de la route par son comportement. Tout au contraire, il faut que les usagers de la route soient frappés de la façon remarquablement correcte de se conduire des conducteurs de tracteurs agricoles. Par exemple, on ne trouvera pas, parmi ces derniers, de jeunes conducteurs de moins de 14 ans sur les routes à grande circulation; aucun ne dépassera la vitesse de 20 km à l'heure; chacun signalera à temps et clairement tout changement de direction; tout tracteur et toute remorque seront équipés de plaques réfléchissantes, etc., etc. Les conducteurs de tracteurs plus compréhensifs se feront un devoir de raisonner et d'instruire les récalcitrants de leur village. La campagne de bonne volonté doit commencer tout de suite et sur toute la ligne! Que chacun s'en fasse un point d'honneur.

En quoi consiste le concours annoncé ?

Tout conducteur de tracteur qui prend part à la campagne de bonne volonté peut participer au concours portant sur les connaissances en matière de circulation routière, de prévention des accidents et d'entretien du tracteur. Le concours se présente comme suit:

1. Les participants reçoivent 4 questionnaires, de 50 questions chacun, ayant trait à la prévention des accidents, à la circulation routière, à la connaissance et à l'entretien du tracteur.
2. Avant l'organisation régionale des concours proprement dits (lesquels auront lieu avant la fenaison), il sera laissé suffisamment de temps à chaque participant pour étudier seul les prescriptions de circulation, ainsi que pour acquérir ou refraîchir les connaissances requises en vue de répondre aux questions posées.
3. Les sections peuvent en outre organiser des cours de 1—2 jours dans le but d'inculquer les connaissances voulues aux participants.
4. Les sections organisent les concours cantonaux ou régionaux proprement dits à une date fixée par elles. Ces concours consistent, pour les participants, à répondre par écrit à 24 ou 25 des 200 questions.
5. Les questionnaires numérotés seront expédiés le même jour encore au Secrétariat central, à Brougg, où ils seront examinés et appréciés par un jury central.
6. Un palmarès suisse et cantonal sera établi et des prix seront attribués.

7. La proclamation du palmères suisse aura lieu à Lucerne, la veille de la 28ème Assemblée des délégués, soit à la fin de septembre ou au début d'octobre 1954. Les sections peuvent en outre prévoir la proclamation du palmarès cantonal.

8. La section lucernoise organisera probablement un concours d'habileté à l'occasion de l'Exposition nationale d'agriculture. Les questionnaires précités sont également valables pour la partie théorique de ce concours d'habileté.

9. La finance d'inscription est de 6 frs. Elle doit être versée au compte de chèques postaux de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs: VIII/32608 (Zurich) jusqu'au 15. 2. 1954. Prière d'indiquer au verso du coupon de droite du bulletin de versement vert: «Concours Exposition d'agriculture 1954». La moitié du montant sera ristournée aux sections pour l'organisation du cours mentionné sous chiffre 3. Les 3 frs. restants serviront à couvrir les frais et à acheter des prix.

Sur les 16 sections de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, 15 se sont déclarées d'emblée en faveur de la campagne de bonne volonté et de l'organisation du concours. La 16ème section a été également d'accord, tant pour la campagne de bonne volonté que pour le concours, mais en exprimant ses craintes de ne pouvoir organiser le cours indiqué sous chiffre 3, vu son programme assez chargé et qui est déjà fixé.

En décembre 1954, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs pourra fêter le 30ème anniversaire de son existence. Le Comité directeur espère que les deux manifestations que constituent l'Exposition nationale d'agriculture et le 30ème anniversaire de notre association poussera un grand nombre de conducteurs de tracteurs à prendre part au concours. La modeste finance de participation se retrouvera sous forme de connaissances acquises et de prix.

Conducteurs de tracteurs! Participez à la campagne de bonne volonté et au concours!

Brougg, début de janvier 1954.

ASSOCIATION SUISSE DE PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS:
Le Comité directeur.

Assistez nombreux aux manifestations que votre section organisera durant cet hiver!